

## **Réunion Régionale Africaine** *Addis Abeba*

Note d'information

### **Séance parallèle IV : Gouvernance et Dialogue Social**

*Jeudi 26 avril*                      *14h00 – 16h00*

*Renforcer la puissance – l'expression – l'organisation – le potentiel du tripartisme pour indiquer la voie en Afrique.*

*Si le monde est attaché à l'appartenance à la nation des stratégies de réduction de la pauvreté, alors nous devons être sérieux quant au renforcement du bras social et économique des gouvernements et à l'aide à apporter aux partenaires sociaux africains dans l'organisation et l'expression de leur voix en tant que acteurs réels de l'économie. Ceci fait partie de la bonne gouvernance et contribue à faire du travail décent une réalité nationale.*

Onzième Réunion Régionale Africaine – Addis Abeba, avril 2007 – Rapport du Directeur Général

#### **Introduction**

A mesure que des pays africains de plus en plus nombreux tiennent des élections libres et justes, des efforts sont faits dans de nombreux pays de cette région en vue de revitaliser ou de créer des institutions efficaces de dialogue social visant à faciliter la participation des partenaires tripartites dans le processus de prise de décision et d'instaurer des mécanismes efficaces de prévention et de résolution des conflits, cependant, beaucoup reste à faire. L'adoption de ces mesures pourrait constituer une base importante pour l'amélioration de la gouvernance.

Le dialogue social et la gouvernance ont aussi un rôle important à jouer aux niveaux sous régional et continental. Le défi pour les composantes tripartites africaines est de pouvoir explorer dans sa totalité la possibilité de travailler avec les Communautés économiques régionales (CER) et les groupes tels l'Organisation pour l'Harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA) dans la perspective de la promotion du dialogue social et du renforcement des dimensions sociales de l'engagement de l'Afrique dans l'économie globale. Les efforts dans ce sens ont déjà été faits dans la Communauté sud africaine de Développement (CSAD), la Communauté économique des Pays des grands Lacs (CEPGL), la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) l'Union économique et monétaire d'Afrique de l'Ouest (UEMOA) et la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE).

#### **Objectifs**

Cette session devra discuter en termes concrets des progrès aussi bien que des problèmes non encore résolus pour voir comment entreprendre la promotion des institutions

tripartites renforcées et un dialogue social plus efficace aux niveaux national et régional qui puisse garantir que l'Agenda du Travail décent pour le Développement de l'Afrique est entièrement articulé et intégré dans les stratégies nationales de développement pour la réalisation des ODM. Cette session devra également identifier un nombre limité de priorités /indicateurs pouvant servir à mesurer le progrès au cours de la prochaine réunion régionale ; elle devra en outre définir la contribution de l'OIT dans ce domaine.

### **Questions et défis majeurs**

Plusieurs problèmes de gouvernance et de dialogue social se posent en ce qui concerne la promotion de l'agenda du travail décent en Afrique.

Primo, un aspect important mais souvent négligé concerne le rôle des politiques et institutions publiques dans la promotion du travail décent. L'ancienne distinction entre les secteurs public et privé ou entre « les marchés » et « l'Etat » s'est avérée une fausse dichotomie. Les pays qui enregistrent le plus de succès sont ceux où les secteurs public et privé ont mis en commun leurs forces pour maintenir une demande effective, pour stimuler l'investissement, améliorer la productivité et distribuer largement les bénéfices. Les politiques publiques sont également nécessaires dans la création d'un environnement favorable au secteur privé et la stimulation d'une croissance pro-pauvres. Ce qu'il faut, ce n'est pas moins de gouvernement, mais un meilleur gouvernement. Malheureusement, l'important rôle de l'administration du travail, des tribunaux du travail, du dialogue social et des organes de résolution des conflits est souvent négligé tout comme le rôle des lois internationales et nationales régissant le travail. Le dialogue social constructif est basé sur le respect des principes démocratiques, des droits des travailleurs, l'indépendance des employeurs et les organisations des travailleurs. Le cadre juridique est ainsi fondé sur les principes de la liberté d'association et le droit à la négociation collective ; il est renforcé par la ratification et par l'application effective de la Convention sur l'Administration du travail, 1978 (N° 150), La Convention sur les Relations (Service public) de Travail, 1978 (N° 151), la Convention sur les Représentants des Travailleurs, 1971 (N°135), la Convention sur la Consultation tripartite (Normes internationales du Travail), 1976 (N°144) et la Convention sur la Négociation collective, 1981 (N°154). En outre, bien que presque tous les pays en Afrique aient ratifié les conventions fondamentales – la Convention sur le Travail forcé, 1930 (N°29), la Convention sur l'abolition du Travail forcé, 1957(N°105), la Convention sur la Liberté d'Association et la Protection du Droit de manifester, 1948 (N°87), la Convention sur le Droit de manifester et la Négociation collective, 1949 (N°98), la Convention sur l'égalité de salaire, 1951 (N°100), la Convention sur la Discrimination (Emploi et Occupation) 1958 (N°111), la Convention sur l'Âge minimum, 1973 (N°138), la Convention sur les pires Formes de Travail de l'Enfant, 1999 (N°182) – leur totale mise en application n'est pas encore concrétisée. Dans certains pays, il est refusé (par la loi, dans de nombreux cas) à d'importants groupes de travailleurs, en particulier, les employés et ouvriers agricoles du secteur public, le droit de se rassembler et de manifester. Cette exclusion d'un nombre si grand de travailleurs a contribué à rétrécir la couverture du dialogue social.

Secundo, malgré un progrès encourageant, la faiblesse de la capacité des ressources humaines et institutionnelle des partenaires sociaux constitue un obstacle important à leur engagement effectif dans les négociations collectives, la prévention et la résolution des disputes industrielles et le dialogue social sur des questions de politique plus vastes. Il est d'importance capitale de concentrer l'attention sur l'amélioration de la capacité des syndicats à négocier collectivement les accords, à analyser l'information sur le marché du travail, à mieux comprendre les normes internationales du travail et la législation nationale du travail, à appliquer les procédures de prévention et de résolution des disputes et à utiliser les données socio-économiques pour renforcer les aptitudes à la négociation collective. Concomitamment, il est également important de porter l'attention sur le renforcement des capacités des organisations patronales indépendantes pour leur permettre d'exprimer les intérêts légitimes des grandes et des petites entreprises.

Tertio, le défi en ce qui concerne le renforcement de la gouvernance démocratique est d'impliquer toutes les parties prenantes dans les procédures nationales de prise de décision et dans la gestion de la politique du travail. Les consultations tripartites devraient être élargies pour éventuellement couvrir toutes les politiques du travail, de l'emploi et les politiques macro économiques. A ce jour, le dialogue social dans la plupart des pays africains s'est surtout concentré sur les préoccupations relatives au lieu de travail plutôt que d'essayer d'influencer l'économie nationale et les politiques de développement. En conséquence, dans la plupart des pays, les membres de l'OIT n'ont eu qu'un rôle limité dans l'élaboration et la formulation des politiques et stratégies nationales. La plupart des décisions cruciales qui pourraient contribuer à une plus grande cohérence des politiques et à la réalisation du travail décent sont prises par des institutions extérieures à la sphère du travail, telles les ministères des finances, des affaires économiques, du plan et du commerce, et par les banques centrales. Tous ces acteurs doivent être sensibilisés sur les priorités des Programmes nationaux en faveur du Travail décent (PNTD) et sur la manière dont leur réalisation peut contribuer à la réalisation d'objectifs nationaux de développement plus étendus et à la croissance économique.

### **Questions pour susciter le débat**

- Voies et moyens concrets de soutenir les mesures positives que les pays africains doivent prendre en vue de promouvoir trois domaines étroitement liés de politique publique (participation effective à travers le dialogue social, un cadre juridique de mesures équitables et une administration du travail plus forte) indispensables pour la promotion du dialogue social et la bonne gouvernance sociale et économique en Afrique;
- Voies et moyens concrets de promouvoir le tripartisme et le dialogue social dans le contexte traditionnel de l'OIT relatif aux relations industrielles. Les partenaires sociaux devraient aussi discuter de la création des conseils socio-économiques ou de mécanismes similaires qui peuvent débattre et donner des conseils sur les questions sociales élargies et promouvoir la coopération inter ministérielle sur les questions qui dépassent la compétence des ministères du travail;

- Voies et moyens concrets de soutenir les mesures positives que les organisations des employeurs et des travailleurs ont prises en vue d'adopter des méthodes stratégiques de planification qui leur permettent de rendre leurs activités plus cohérentes et leurs contributions à la formulation des politiques nationales plus consistantes;
- Voies et moyens concrets d'encourager le dialogue social au sein des Communautés économiques régionales.